

**Cérémonie des Vœux 2018
de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise**

**Discours de Didier Reveau
Président**

Je vous remercie d'être venus nombreux à cette cérémonie de vœux. Cela marque l'intérêt suscité par notre Collectivité.

Je salue, en particulier, tous ses élus.

Au cours de l'année passée, vous avez participé à de multiples réunions. Je trouve que vous avez bien du mérite d'assister à celle d'aujourd'hui !

Cela traduit, évidemment, votre attachement à notre Collectivité.

Je veux souligner la qualité de votre engagement. Vous l'avez manifesté à chaque fois que vous avez été sollicités et les occasions n'ont pas manqué !

L'année écoulée a été ponctuée par deux événements particuliers, l'élargissement de notre périmètre aux 9 communes de l'ancien canton de Montmirail et un changement de Président à la suite de l'élection à la députation de J-C Grelier.

Depuis mon élection, en juillet dernier, j'ai essayé de faire partager mon ambition pour ce territoire.

J'ai souhaité des débats ouverts sur tous les sujets d'actualité et sur tous ceux qui ont un horizon plus lointain.

Mais, les modifications de nos champs d'interventions rendent de plus en plus compliqué l'exercice de nos responsabilités.

Faut-il ajouter le manque de stabilité de notre environnement légal ?

La conjugaison de nouvelles réglementations et des restrictions budgétaires m'a conduit à proposer une évolution de notre gouvernance.

En effet, je crois à la nécessité de travailler dans le cadre de la **Conférence des maires**.

Chaque commune y est représentée, de ce fait chaque commune est **pleinement associée à nos grandes orientations**.

La Conférence des maires s'est réunie à deux reprises :

- Une première fois pour **traiter des questions financières**.

L'exercice budgétaire est compliqué, reconnaissons-le, quand d'un côté les recettes allouées à notre Collectivité sont en diminution et que de l'autre côté les compétences qui lui sont confiées sont en augmentation.

Il nous faut donc réussir la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de favoriser l'investissement tout en limitant l'endettement.

Tout cela nous l'assumons car nous devons conserver des marges de manœuvre. Notre responsabilité, et nous l'affirmons, est de répondre aux besoins de la population, elle est aussi de préparer l'avenir.

Mais n'oublions pas trop vite les lourdes conséquences administratives et financières de la loi NOTRe.

- La deuxième réunion de la CdM nous a permis d'approfondir notre **réflexion sur la notion d'intérêt communautaire**.

Elle a été précédée d'une large consultation sur les actions qui pouvaient être modifiées, voire arrêtées, et sur celles qui devaient être engagées.

A cet égard, je veux remercier pour leur investissement les élus et les agents notamment de la CCHS qui ont contribué à ce **travail d'inventaire, d'évaluation et de prospective**.

La Conférence des maires se réunira, à nouveau, en 2018. Son rôle est de nous permettre de mieux appréhender nos **futures compétences obligatoires et leurs incidences financières**.

Il lui revient, aussi, de **se positionner sur des compétences optionnelles et facultatives** afin que nos décisions soient partagées par le plus grand nombre d'élus et qu'elles soient connues du plus grand nombre d'habitants.

En 2017, des dossiers importants ont été traités ; beaucoup se poursuivent en 2018 :

A) D'abord le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique « F.P.U. »

Appliquée à compter du 1^{er} janvier 2017, cette option a été dictée par le fait que la CCHS, raisonnablement, ne pouvait pas **supporter l'alourdissement de ses charges** du fait de transferts de compétences **sans bénéficier en contrepartie de la dynamique de la fiscalité**.

Si nous étions restés en fiscalité additionnelle, le financement de nouvelles compétences se serait traduit par une augmentation de nos **taux d'imposition**, lesquels, faut-il le rappeler, n'ont **pas été revalorisés depuis 2003**.

B) Ensuite le « développement économique » et la « promotion du tourisme »

Ces compétences obligatoires ont de réelles incidences sur notre fonctionnement.

Leur transfert a été précédé de débats parfois fermes sur des intérêts qui apparaissaient contradictoires.

Pour autant, nous avons trouvé des **solutions adaptées** à notre territoire et donc **dérogatoires**.

Je crois, sincèrement, qu'il est toujours préférable de **prendre son destin en main** et d'édicter ses propres règles plutôt que de **subir celles du droit commun**.

En 2018, il conviendra de terminer ce chapitre.

Il s'agira, si possible avant la fin du 1^{er} semestre, de nous prononcer sur la manière la plus efficiente d'exercer la **compétence tourisme, soit un budget d'environ 150K€**.

Il s'agira, aussi, de procéder à des **acquisitions foncières et immobilières à vocation économique**, soit des **engagements financiers de près de 2M€**.

C) Quant à l'économie

C'est l'**ADN de notre Collectivité**. Malheureusement, la Loi NOTRe a modifié nos compétences dans ce domaine. Elle ne nous permet plus de financer des dispositifs d'aides dont certains avaient été créés à notre initiative.

Pour autant en 2017 :

- a) Nous aurons construit un **3^{ème} bâtiment blanc** qui, comme les 2 précédents, aura été immédiatement occupé dès son achèvement par la société DELTA Technologies,
- b) Nous aurons également réalisé la **1^{ère} extension du 2^{ème} bâtiment blanc** construit il y a moins de trois ans. Cela a permis d'accompagner le réel développement de la société ICOFOR,
- c) Et puis le frémissement économique actuel s'est traduit par la **vente de deux parcelles sur la zone des Ajeux** afin de favoriser le développement du groupe industriel SLEEVEVER et celui de la société DUPUY Equipements.

Il y a dix ans, lors de leur implantation sur notre territoire, leurs dirigeants respectifs nous avaient déjà accordé leur confiance.

Du fait de la Loi NOTRe les services de la CCHS et du Conseil Départemental ont dû étudier la **dissolution du SMPAD des Ajeux et du Coutier**.

Premier parc d'activités d'intérêt départemental, cet équipement avait pourtant, dès son lancement, faciliter l'installation et le développement de nombreuses entreprises.

Désormais, la CCHS porte seule cette infrastructure et en assumera le financement. Cela lui donne un actif foncier et immobilier certes significatif mais avec un encours de dette de 2,1M€.

Nous poursuivrons nos efforts dans le domaine économique, il constitue la meilleure réponse à la création d'emplois et de valeur ajoutée.

On peut déjà annoncer l'arrivée **de l'entreprise de Monsieur Guilloso** sur la **zone Val Activ**. Quant au bâtiment des Ajeux, il sera **en partie loué par la société BOSCH**.

D) S'agissant du déploiement de la fibre

En 2017, notre Collectivité a consacré **1,4 M€ à cette opération**, soit une participation financière de 500€ par prise.

En 2018, nous prolongerons nos efforts et c'est **un crédit de 1,3 M€ qui sera inscrit**.

Il s'agit de pouvoir permettre à des particuliers de souscrire des abonnements auprès d'opérateurs privés pour accéder à des services de téléphonie, d'internet et de télévision TNT à haut débit.

E) Au titre de l'aménagement du territoire

Nous avons poursuivi l'**élaboration du PLUI**. Nous en sommes, encore, à sa phase diagnostic.

Ce document d'urbanisme qui s'appliquera à l'ensemble du territoire communautaire doit, notamment, **préserver des espaces pour l'agriculture** en densifiant les zones d'habitation et en organisant celles dédiées aux activités artisanales, commerciales et industrielles.

L'étape suivante sera la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Mais alors même que le PLUI ne sera pas encore finalisé, il nous faudra, dès cette année, lancer la **mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**.

Ce travail sur le SCoT se réalisera en coopération avec nos Collègues de la CC de l'Anille et de la Braye.

F) Et puis une nouvelle compétence : la GEMAPI,

Depuis 1^{er} janvier 2018, la CCHS est compétente pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

C'est un nouveau chantier qui s'ouvre avant celui déjà annoncé de l'eau et de l'assainissement en 2020.

En 2018, la CCHS entend **maintenir ses interventions en faveur de la population et au profit des communes adhérentes.**

Je pense, évidemment, aux **fonds de concours**, soit **375K€ de crédits** attribués aux **projets communaux.**

Nous sommes nombreux à considérer que **l'échelon communal doit être préservé.** Mais pour que cela ait du sens, il faut que les communes conservent des compétences et surtout qu'elles puissent les exercer, c'est-à-dire les financer.

Tout ne doit pas être et tout ne peut pas être concentré à la CCHS d'autant qu'elle n'en a ni les moyens financiers ni les moyens humains.

L'échelon communal est celui de la proximité, la CCHS c'est celui des équipements structurants et des fonctions supports.

En 2018, la CCHS restera engagée sous forme de **participations financières et de subventions**, notamment :

- a. Plus de 600K€ pour les ordures ménagères,
- b. Plus de 450K€ pour le SDIS,
- c. Près de 150K€ pour le Centre culturel La Laverie,
- d. 75K€ pour le Pays du Perche Sarthois, 45K€ pour la RAM ou bien encore 28K€ pour la Mission Locale.

De même, elle gère le service d'**Application du Droit du Sol.** C'est-à-dire qu'elle se charge de l'instruction des actes d'urbanisme autrement dit des permis de construire.

Elle agit, également, en faveur du **logement** et notamment des économies d'énergie dans le cadre d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).**

Quant à **l'avenir de notre Collectivité, il nous appartient.**

La question qui se pose à nous est de savoir si nous voulons lui **confier de nouvelles compétences, lesquelles et selon quelles modalités.** C'est tout le sens de la gouvernance avec la Conférence des maires.

Les enjeux que, tous ensemble, nous devons relever **dépassent forcément les limites des communes** car **ils s'adressent à l'ensemble des habitants.**

Or ces derniers ne se préoccupent pas de savoir si la piscine ou bien l'école de musique se situent sur tel ou tel territoire ; il en est de même pour l'offre de soins de proximité ou bien la prise en charge du vieillissement.

La population attend des décisions sur des services et des équipements qui améliorent **sa qualité de vie** et contribuent au **dynamisme de son territoire.**

Il est, donc, temps de mener à bien l'**étude de projets structurants**.

Je pense, évidemment, au **dossier piscine** qui ne peut plus attendre au regard des besoins de plus de 30.000 habitants.

Je pense, aussi, à un équipement capable d'offrir tous les apprentissages possibles dans les **domaines de la musique, de la danse et du théâtre**.

Nous pouvons encore bénéficier de l'aide de l'Etat ; pour cela, nous pouvons compter sur le **soutien efficace de Madame la Sous-préfète**.

En outre, de la **solidité de nos projets et de leur caractère collectif** dépendront la mobilisation du Département comme de la Région et s'il le faut des fonds européens.

Dans un contexte durablement difficile nous devons agir avec lucidité mais créativité ; **sans imagination peut-on se risquer au gouvernement des Hommes ?**

Pour conclure, je souhaite, très chaleureusement, à chacune et à chacun d'entre vous, à vos familles et à vos proches une très belle et bonne année 2018.